

# Séance d'information

Supervision

5 octobre 2022

Haute école de travail social et de la santé Lausanne



**Hes·so**  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

# Supervision obligatoire (1ECTS)

Module

**3675 Intégration 5**

Responsable du module: Floriane Rebeaud

**Responsable de l'unité**

Supervision obligatoire:

Virginie Stucki

# 3 Documents de référence

- **Directives d'application de la supervision pédagogique**
- **Information à la supervision et marche à suivre (→le présent PPTX)**
- **Liste des superviseur·es pédagogiques pour les étudiant·es en période de formation pratique**

→ Disponibles à deux endroits:

1. Plateforme moodle

- BSc Ergothérapie >> 22\_21\_20\_ER\_FORMATION PRATIQUE  
PROGRAMME PEC 2012 >> SUPERVISION

2. Site de la HETSL:

- Formations
- Bachelor en Ergothérapie; onglet Supervision pédagogique
- Documents à télécharger : Directives d'application de la supervision pédagogique et Liste des superviseur·e·s agréé·e·s par la HES-SO (via le lien)

## Le ou la superviseur·e

- Un·e professionnel·le du secteur socio-sanitaire
- Extérieur à votre lieu de stage et à votre formation
- Formé à la supervision ou en formation
- Tenu à la confidentialité
- Figure sur la liste des superviseur·es accepté·es par la HES-SO, disponible sur le site de la HETSL ou sur moodle (le choix n'a pas à être soumis pour approbation au responsable local de la supervision)
- Est rémunéré au tarif HETSL (Fr. 70.-/h)

# La supervision pédagogique

- Faire l'analyse critique et réflexive de situations professionnelles vécues en stage
- Développer ses compétences et son attitude professionnelle
- La supervision offre:
  - Une opportunité pour identifier et échanger sur des difficultés ou des situations spécifiques
  - Des outils d'analyse
  - Un soutien pour résoudre de manière professionnelle des difficultés ou des situations

# Buts de la supervision

- Eprouver ses aptitudes et compétences en repérant celles à développer
- Faciliter une réflexion
- Situer ses propres ressources et limites
- S'auto-évaluer en clarifiant et en déterminant le sens et les exigences de ses actions professionnelles
- Se positionner de manière adéquate dans la relation thérapeutique

## Précisions sur la supervision

- Individuelle
- N'est pas une psychothérapie
- En dehors des heures du stage
- Lieux: définis entre les partenaires (si a lieu à la HETSL: réserver une salle au préalable)

# Modalités

- **Supervision obligatoire:** 10h (1ECTS)
  - Réparties sur deux stages (Niv. I+II ou I+III ou II+III )  
(min. de 5 séances durant un stage)
  - **Après avoir pris contact avec le superviseur·e**, vous être assuré·e de sa disponibilité et de son accord à être rémunéré·e au tarif HETSL (fr. 70.-/h.) :
    - **Inscription via mail** auprès du secrétariat de la filière, soit auprès de Teresa Francioli → envoi du contrat
  - **Après chaque période de stage, respectivement de supervision**, transmettre l'attestation des heures de supervision effectuées au secrétariat
    - pour que la personne qui vous supervise puisse être payée
    - et pour le décompte des heures que vous avez effectuées (1ECTS=10h)

# Changement de superviseur·e

- **Uniquement dans les cas impératifs, min 5h** (ex. nouveau lieu de stage et dans les cas où votre superviseur n'effectue pas de supervision en visioconférence):
  - Fournir au secrétariat, Teresa Francioli, une attestation des heures effectuées chez le ou la premier·ère superviseur·euse
  - Transmettre à Teresa Francioli les coordonnées du ou de la nouveau·elle superviseur·euse (contrat)
  - Fournir à Teresa Francioli une attestation au terme de la supervision

## Accès à la liste des superviseur·es reconnu·es par la HETSL: marche à suivre

- Sur moodle:
  - BSc Ergothérapie >> 22\_21\_20\_ER\_FORMATION PRATIQUE PROGRAMME PEC 2012 >> SUPERVISION
- Ou sur le site de la HETSL, en suivant le chemin suivant:
  - Formations
  - Bachelor en Ergothérapie; onglet Supervision pédagogique
  - Documents à télécharger : Directives d'application de la supervision pédagogique et Liste des superviseur·e·s agrégé·e·s par la HES-SO (via le lien)

## Liste des superviseurs pour les supervisions pédagogiques en période de formation pratique Bachelor

### Adresse privée

Domaine d'activité : Travail social  
Canton(s) d'intervention : Fribourg  
Supervision individuelle / Supervision de groupe

#### **ACKERMANN Béatrice**

Rue de Lausanne 5  
1700 FRIBOURG

Portable : +41 79 219 31 58  
Email : ackermann@superviseurs.ch

### Adresse professionnelle

Rue de Lausanne 5  
1700 FRIBOURG

Portable : +41 79 219 31 58  
Email : ackermann@superviseurs.ch

Domaine d'activité : Travail social  
Canton(s) d'intervention : Genève

#### **AEBERSOLD Antoinette**

Rue Joseph-Berthet 18  
1232 CONFIGNON  
Tél. : +41 22 753 41 63

Email : antoinette.aebersold@edu.ge.ch

Domaine d'activité : Travail social  
Canton(s) d'intervention : Genève  
Supervision individuelle / Supervision de groupe

#### **ALIX Juliette**

Rue du Mont-Blanc 9  
74100 VILLE-LA-GRAND

Portable : 00336 17 34 91 30  
Email : juliettealix09@gmail.com

Avenue Adrien Jeandin 6,  
1226 THONEX  
Tél. : 076 355 16 03

#### NOTE :

Les hautes écoles de travail social de la HES-SO engagent les superviseur-es comme vacataires dans le cadre de la supervision pédagogique du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social. Elles se réservent le droit de ne pas engager une personne de la liste. De plus, les éventuelles restrictions d'engagement sont les suivantes :

- La HETS-GE n'engage pas de personnes en âge de retraite.
- La HETS-VS n'engage pas de personnes au-delà de l'âge de 70 ans révolus.

Les hautes écoles qui engagent les superviseur-es comme vacataires se réservent le droit de retirer une personne de la présente liste des superviseur-es, en conformité avec les critères et procédures validés par le Conseil de domaine. Dans pareil cas, le Conseil de domaine est l'organe de recours en cas de retrait.

Version du 12.09.2022

# Validation et modalités de remédiation

- « L'unité ne fait pas l'objet d'une note, le crédit est associé à l'attestation signée de supervision par le superviseur ou la superviseuse, rendue au plus tard à la fin du dernier stage. Une attestation non rendue à ce délai entraîne un F. » (Extrait du descriptif de module 3675, 2022-2023).
- « Si l'échec au module relève de l'absence de l'attestation de supervision au terme du dernier stage, un dossier complémentaire est exigé dont la forme est déterminée par le ou la responsable du module. » (Extrait du descriptif de module 3675, 2022-2023).

# QQ retours d'expériences des étudiant·es de la filière (sondage printemps 2022) (1/2)

*«D'après vous, quels sont les avantages ou les points forts du dispositif de supervision proposé actuellement ?»*

- Permet de s'exprimer librement (doutes), sans jugement, avis neutre et objectif, externe à l'école et au lieu de stage, pas de rapport à rendre et n'est pas noté.
- Aide en cas de conflits ou de difficultés rencontrées sur le lieu de stage, (éventuellement avec l'équipe).
- Réflexion sur la posture professionnelle et personnelle (surtout sondage Bsc3).
- Piste de réflexions, remise en question et d'améliorations.
- Pour une part des étudiant·es, c'est précisément le fait que la supervision était obligatoire qui a permis de s'y engager et d'en découvrir et retirer des bénéfices.

# QQ retours d'expériences des étudiant·es de la filière (sondage printemps 2022) (2/2)

## *Points d'attention*

- Il arrive que des étudiant·es rencontrent des difficultés à trouver un·e superviseur·e disponible dans une région spécifique, à une période donnée (celle de la durée du stage).
- Requiert une bonne anticipation de votre part: les **démarches** pour contacter un·e superviseur·e et vérifier sa disponibilité durant le stage **doivent être anticipées avant le début du stage** (vaut aussi pour les stages niveaux II et III).
- A noter également :
  - 1(-2)h peuvent être réalisées avant le début d'un nouveau stage pour préparer celui-ci ou directement après la fin du stage (pour mener une réflexion différenciée sur sa posture et ses compétences professionnelles).
  - Certain·es superviseur acceptent de réaliser des heures de supervision par visioconférence.

## Rappel de quelques règles de bases et conditions

- Eclaircir lors du 1er rendez-vous les règles en cas de désistement (ex. maladie, etc.): délai, conditions, etc.
- Si vous ne pouvez pas honorer un rendez-vous de supervision: avertir votre superviseur·e dès que possible.
- Une séance de supervision qui n'est pas annulée d'un commun accord entre l'étudiant·e et le ou la superviseur·e (ex. absence, annulation de dernière minute) est au frais de l'étudiant·e.
- Veuillez informer le ou la superviseur·e que vous auriez contacté pour demander s'il ou elle a de la disponibilité pour réaliser la supervision de lui ou elle de votre décision de faire ou non la supervision auprès de cette personne.

# Pour les étudiant·es effectuant un stage international

- Possibilité de remplacer 5 des 10 heures de supervision par un dossier.
- La demande est faite auprès de V. Stucki et le dossier est rendu à F. Rebeaud
- Document de référence:
  - Dossier « acquis du stage international »
  - Disponible sur moodle avec les autres documents de référence pour la supervision pédagogique

# Supervision supplémentaire

- Lors de difficultés liées à un stage:
  1. Profiter de l'opportunité offerte par la supervision obligatoire (10h)
  - 2. Au-delà de 10 h, faire une demande** en prenant contact avec la responsable de la supervision (V. Stucki).
  3. Possibilité, sous réserve d'un accord préalable et moyennant un dossier, de valider 1ECTS supplémentaire dans le cadre du module à option (3660) de 3<sup>e</sup> année (Unité activités libres).

**Questions? Remarques?**

## En cas de questions ultérieurement:

- Consultez les directives de la supervision et la présente présentation (documents disponibles sur moodle et sur le site web de l'école)
- Pour toutes questions administratives:  
[teresa.francioli@hetsl.ch](mailto:teresa.francioli@hetsl.ch)
- Pour toutes autres questions:  
[virginie.stucki@hetsl.ch](mailto:virginie.stucki@hetsl.ch)

**Merci de votre attention,**

**Et bon stage!**